

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
61199

1993

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2

1998-04

Amendement 2

**Lampes à fluorescence à culot unique –
Prescriptions de sécurité**

Amendment 2

**Single capped fluorescent lamps –
Safety specifications**

© IEC 1998 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34A: Lampes, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34A/787/FDIS	34A/809/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 2

SOMMAIRE

SECTION 2: PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ

Ajouter le titre du nouvel article 2.12 suivant:

2.12 Renseignements pour la conception du ballast

Annexes

Ajouter le titre de la nouvelle annexe H suivante:

H Renseignements pour la conception du ballast

Page 18

Ajouter le nouvel article suivant à la section 2:

2.12 Renseignements pour la conception du ballast

Se référer à l'annexe H.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34A: Lamps, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34A/787/FDIS	34A/809/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 3

CONTENTS

SECTION 2: SAFETY REQUIREMENTS

Add the title of new clause 2.12 as follows:

2.12 Information for ballast design

Annexes

Add the title of new annex H as follows:

H Information for ballast design

Page 19

Add the following new clause to section 2:

2.12 Information for ballast design

Refer to annex H.

Ajouter la nouvelle annexe H suivante:

Annexe H (informative)

Renseignements pour la conception du ballast

H.1 Directives pour un fonctionnement de la lampe en toute sécurité

Afin d'assurer un fonctionnement de la lampe en toute sécurité, il est essentiel de se conformer aux recommandations suivantes.

H.2 Température des extrémités de la lampe dans des conditions de fonctionnement anormales

Lorsqu'une lampe ne s'amorce pas, il convient que la prolongation du préchauffage des cathodes ne conduise pas à la surchauffe des extrémités de la lampe.

Dans le cas où une cathode est épuisée ou cassée, tandis que la lampe continue à fonctionner (redressement partiel), il convient que la surchauffe des extrémités de la lampe soit empêchée au moyen de dispositions adéquates dans le circuit.